

LES CAHIERS de l'Institut CGT d'Histoire sociale N° 173



L'EDITO DE GILBERT GARREL, PRESIDENT

Conquête. Lorsque le CNR a validé son programme le 15 mars 1944 à partir du projet de Charte de la Résistance présenté par Pierre Villon, la France vivait encore sous le joug nazi avec la collaboration du régime de Vichy. C'est dans ces moments terribles que fut pensée et couchée sur le papier une vision de la société future dans une France débarrassée de l'occupant et de ses serviteurs. Il fallait une sacrée dose d'optimisme et beaucoup d'espoir en la victoire pour porter un tel dessein dans un pays détruit dont les ressources étaient pillées. Mais ils l'ont fait, dans la clandestinité, avec la menace permanente d'être arrêté, torturés, déportés ou fusillés. La République démocratique et sociale que les membres du CNR ont adoptée avait une visée humaniste et solidaire. Lorsque les grandes lignes concernant la protection sociale furent tracées, l'ambition qui les animait était de bâtir une société où plus jamais les citoyen.nes n'auraient peur du lendemain. Pour ce faire, il fallait construire un système basé sur la solidarité et le partage des richesses produites par le travail, sous gestion et contrôle des salarié.es. C'est fidèle à cet esprit qu'en octobre 1945, Ambroise Croizat, avec Laroque et Netter, a élaboré et fait publier les ordonnances qui ont donné naissance à la Sécurité Sociale. Le patronat, qui faisait profil bas à la Libération, fut contraint d'accepter ces choix politiques. Mais il ne fallut que peu de temps pour que les collaborationnistes soient amnistiés et que la droite conservatrice mène pour eux le combat de classe contre notre système de protection sociale. Certes, les forces du capital et les gouvernements à leur service sont parvenues à l'abîmer, mais soufflons avec fierté et promesse de la défendre et de l'améliorer les 80 bougies de cette belle conquête.

Conjurer l'infortune, une histoire de la Sécurité Sociale

La Sécurité sociale telle qu'elle est créée par les ordonnances d'octobre et novembre 1945 va bouleverser le paysage social, culturel et économique. Pièce essentielle du pacte social élaboré à la Libération, la Sécurité sociale a une vocation universelle, du moins dans les conceptions de ses promoteurs. Mais elle découle en réalité d'une synthèse prenant en compte le poids de traditions antérieures et les contraintes du moment.

1967, la CGT s'oppose aux ordonnances JEANNENEY

Les ordonnances de 1967 bouleversent considérablement l'édifice de la Sécurité sociale échafaudé à la Libération. Elles mettent fin au principe d'unicité en séparant les risques et instaurent le paritarisme comme cadre général de régulation des relations sociales. Cette réforme, présentée comme une réponse technique censée résorber les déficits chroniques, affecte en réalité la dimension instituante et émancipatrice de la Sécurité sociale. Le volet politique de la réforme de 1945 s'estompe au profit de logiques purement gestionnaires et comptables.

Henri Raynaud, bâtir la Sécurité

Le document présenté est le texte rédigé et annoté par Henri Raynaud pour un article publié en octobre 1946 dans la revue Servir la France. Le nom d'Henri Raynaud évoque immédiatement le temps de épreuves pour la France. Parvenu à s'échapper du camp de Châteaubriant en 1941, il prit part à la Résistance, se consacrant à l'activité clandestine des syndicats. Il fut l'un des artisans de la réunification de la CGT en pleine clandestinité. Mais son nom est surtout associé à l'histoire de la Sécurité sociale. Il lui a consacré l'essentiel de son activité après-guerre. Avec Georges Buisson, il fut chargé de cette responsabilité au Bureau confédéral de la CT, et son nom restera attaché à l'une des plus précieuses conquêtes sociales de notre pays. Henri Raynaud fut l'un de ceux qui l'ont conçue, façonnée à ses débuts, avec de vues profondément humaines.

Sécurité Sociale et cotisations

Le financement de la protection sociale a toujours été au cœur des enjeux politiques et syndicaux. La jeune CGT s'éleva contre la cotisation ouvrière assimilée à un vol. Dans l'entre-deux-guerres, unitaires et confédérés se séparèrent sur cette question, les unitaires étant fortement opposés au principe de la cotisation ouvrière. Dans les années 1950 et 1960, la CGT reprit à son compte avec plus ou moins d'intensité l'ancienne position des unitaires. Son opposition à la cotisation ouvrière cessera en 1969.

Ambroise Croizat, le Ministre des travailleurs

La Sécurité sociale a 80 ans. Marquant un tournant social considérable, c'est une œuvre collective aujourd'hui menacée. Parmi ses fondateurs figure Ambroise Croizat, le « ministre des travailleurs » qui en fut le pilote essentiel. Nous reproduisons ici de larges extraits de sa biographie rédigée par Michel Etiévent pour le numéro 97 des Cahiers (mars 2006).

Une histoire des régimes dits « spéciaux »

On sait trop peu que les régimes dits « spéciaux » ont d'abord été des régimes « pionniers » accordés à certains travailleurs assujettis à de contraintes et risques particuliers. C'est finalement la généralisation des retraites qui a opéré la transformation en régimes « spéciaux ». Depuis l'origine, ils ont souvent servi de modèle et d'objectif à atteindre pour celles et ceux qui ne disposaient pas de régime de protection sociale ou qui avaient de droits moindres. Ces régimes de « privilégiés » ont ensuite été contestés, attaqués et considérablement remis en question. Retour sur cette histoire souvent méconnue.

L'actualité de l'histoire sociale

Vie des IHS.

BON DE COMMANDE

Les Cahiers d'histoire sociale N° 173



Au sommaire :

- ♦ L'édito : de Gilbert Garel Président de l'IHS
- ♦ Conjurier l'infortune - Une histoire de la SS
- ♦ 1967 : la CGT s'oppose aux ordonnances Jeanneney
- ♦ Henri Raynaud, bâtir la Sécu
- ♦ Sécurité sociale et cotisations
- ♦ Ambroise Croizat, le ministre des travailleurs
- ♦ Une histoire des régimes dits « spéciaux »
- ♦ Vie des IHS : L'actualité de l'histoire sociale

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tel :

Courriel :@.....

Réserve exemplaire(s) à 10 € l'unité

Chèque à l'ordre de IHS CGT 76 - A retourner avec ce bon de commande à IHS CGT 76 :

119 Cours de la République - 76600 le Havre

Banque :

Numéro du chèque Montant :€

Contacts IHS CGT 76 :

Le Havre : Pierre LEBAS : 0686807184 - Luc BOURLE : 0646435070

Rouen : Sylvain BRIERE : 0685676871 - Marie-Agnès LALLIER : 0612325985

Dieppe : Jacky MAUSSION : 0681170095